

ANGE ROVERE

## FILIPPO BUONARROTI EN CORSE: DU MYTHE AUX REALITES

Grâce aux travaux d'E. Michel<sup>1</sup> complétés sur certains points par J-M. Schiappa<sup>2</sup>, les *Vicende*, pour reprendre le titre du premier cité, de Filippo Buonarroti dans l'île sont bien connues. Je ne vais donc pas m'adonner ici à des redites et répéter ce qu'un public averti connaît depuis longtemps. Je voudrais plutôt aborder quelques aspects qui ont trait d'abord au «Giornale Patriottico» comme source historique quelques fois irremplaçable, mais aussi essayer de montrer, et peut être de comprendre, comment dans son expérience insulaire notre journaliste, découvrant la réalité, s'est débarrassé de ses mythes et a emprunté les voies du jacobinisme. Sans tomber dans le travers de Jean Defranceschi qui, parce que Buonarroti a été chargé, en Corse, de la vente des biens nationaux pendant quelques mois, puis, de nombreuses années plus tard, a eu une part non négligeable dans la Conjuration de Babeuf, se demande «s'il ne faut pas aller plus loin en faisant du rédacteur du Giornale Patriottico di Corsica le véritable théoricien du mouvement». Et d'ajouter «La tentation est d'autant plus grande, que vue de Corse, la doctrine mondialement connue de Babouvisme présente avec une autre doctrine mondialement ignorée, le Paolisme, un air de famille qui ne peut être dû au seul effet du hasard»<sup>3</sup>. Il serait grand temps que certains se débarrassent de leurs fantasmes, cessent de faire de la Corse la matrice de toutes les modernités et très sereinement y cherchent ce qui, avec son originalité, lui a fait emprunter les voies de la politisation.

<sup>1</sup> E. MICHEL, *Le vicende di Filippo Buonarroti in Corsica*, in «Archivio Storico di Corsica», IX (1933), pp. 481-526.

<sup>2</sup> J-M. SCHIAPPA, *Buonarroti l'inoxydable*, Paris, Les Editions Libertaires, 2008, p. 274.

<sup>3</sup> J. DEFRANCESCHI, *L'expérience de Philippe Buonarroti. Les structures agraires de la Corse au début de la Révolution française*, in «Annales historiques de la Révolution Française», LVII (1985), pp. 236-258.

## 1. *Les voies de la politisation: le rôle du «Giornale Patriottico»*

A partir de l'automne 1789 l'île sombre dans l'anarchie<sup>4</sup>. Difficile de démêler ce qui relève de la poussée révolutionnaire (ou contre-révolutionnaire) de ce qui appartient à l'irruption d'une «rébellion primitive», individuelle ou collective, libérée par l'effacement des pouvoirs en place pendant que les nouvelles instances peinent à affirmer leurs forces et leur légitimité<sup>5</sup>. Ce n'est pas spécifique à la Corse<sup>6</sup>. Buonarroti ne tarde pas à comprendre les ressorts de ces affrontements dominés par le «spirito di partito»<sup>7</sup> véritable cancer de la vie sociale et politique insulaire. Par contre dans sa lettre à l'abbé Piombi du 27 mars 1791 il insiste sur le triomphe de l'esprit public: «al nome della legge ognuno si arma, e vola ad inseguire i nemici della libertà»<sup>8</sup> traduisant ainsi les changements profonds qui se seraient opérés en un peu plus d'un an sous l'effet d'une double politisation.

D'abord, avec ce que faute de mieux, j'appellerais la «politisation verticale». Le «Giornale» n'est certes pas l'unique vecteur de ce processus<sup>9</sup> mais il en a sa part. Sans trop insister, car les choses sont connues, rappelons la publication des informations en provenance de Paris avec les nécessaires répercussions sur les dynamiques locales. Sur ce registre le porté à connaissance au public insulaire des débats à l'Assemblée nationale est essentiel: évoquons les séances du 30 novembre 1789 ou du 21 janvier 1790<sup>10</sup>. Essentiel est aussi la publication des lettres envoyées au rédacteur par des acteurs de premier plan: par ce canal Paoli, Saliceti et d'autres interviennent sur des questions aussi fondamentales que la départementalisation. Je ne saurais oublier que Buonarroti nourrit, en sens inverse, le «Moniteur universel» avec les nouvelles de l'île<sup>11</sup> contribuant ainsi à ce que la Corse, à égali-

<sup>4</sup> Archives Départementales de la Corse du Sud (ADS), 1L. Voir aussi A. CASANOVA, A. ROVERE, *La Révolution Française en Corse*, Toulouse, Bibliothèque Historique Privat, 1989, p. 310.

<sup>5</sup> *Ibidem*; mais aussi A. ROVERE, *Mathieu Buttafoco, un homme dans le siècle des Révolutions*, Ajaccio, Editions A. Piazzola, 2015, p. 218.

<sup>6</sup> Voir les *Histoires Régionales de la Révolution* parues dans la Bibliothèque Historique Privat.

<sup>7</sup> «Giornale Patriottico», in «Bulletin des Sciences historiques et naturelles de la Corse», 401-404 (1919). Pour une vue d'ensemble F. POMPONI, *Sentiment révolutionnaire et esprit de parti en Corse au temps de la Révolution*, in *Problèmes d'histoire de la Corse*, Paris, Société des études robespierristes, 1971, pp. 147-178.

<sup>8</sup> E. MICHEL, *op. cit.*, p. 513.

<sup>9</sup> A. ROVERE, *Les enjeux politiques de la départementalisation de la Corse sous la Révolution*, in *Le droit et les institutions en Révolution (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2005, pp. 15-34.

<sup>10</sup> Le 30 novembre 1789 l'Assemblée Nationale vote le décret faisant la Corse «Partie intégrante de l'Empire Français», le terme «Empire» étant à prendre au sens d'«Etat»; le 21 janvier 1791 la même Assemblée rejette la protestation de Gênes contre ce décret.

<sup>11</sup> J.-M. SCHIAPPA, *op. cit.*

té avec les autres provinces, dans ces échanges, participe à la construction d'un espace politique neuf. A titre d'exemples citons les fraternisations des gardes nationaux insulaires avec les régiments du Maine et du Limousin qui se produisent en avril et mai 1790, à Bastia, Saint Florent ou Ajaccio, rapportées dans des termes identiques par les deux journaux<sup>12</sup>.

Ces fraternisations illustrent l'autre forme de politisation que je qualifierais «d'horizontale». Bien entendu, ici aussi, les manifestations du phénomène sont multiples, songeons aux mobilisations des campagnes étudiées par A. Casanova<sup>13</sup>. Mais le «Giornale», par les informations qu'il véhicule, joue également son rôle dans une unification du territoire finalisée sur la défense de la Révolution: ainsi dans la relation qu'il donne de la mobilisation des pieve de la région ajaccienne pour venir en aide aux patriotes de Fozzano menacés par les contre-révolutionnaires<sup>14</sup>, ou, sur le même registre, la descente des gardes nationaux du Nebbio sur Bastia en avril 1790 au moment de l'affaire Rully<sup>15</sup>. Par ce type d'exemples Buonarroti se veut agent actif dans la naissance d'une Corse nouvelle. Il est même souvent, en l'état actuel de la recherche, notre seule source sur le mouvement fédératif qui à partir du printemps 1790 amène les gardes nationales à s'unir d'abord au niveau insulaire «per sostenere la felice nostra costituzione», avant de se confédérer avec Grenoble, pour ensuite participer au rassemblement de Lyon puis à celui du Champ de Mars à Paris le 14 juillet 1790<sup>16</sup>. Cette fête, en forme d'apothéose, fait s'articuler les politisations verticale et horizontale pour dire l'unité du territoire national et de la Révolution. La bataille pour le département unique et l'héroïsation de Pascal Paoli obéissent au même objectif.

## 2. Un département pour la Révolution: l'engagement de Buonarroti

«L'île de Corse ne formera provisoirement qu'un seul département. L'assemblée des électeurs se tiendra dans la pieve d'Orezza. Ils y délibéreront s'il est avantageux à la Corse d'être partagée en deux départements, et dans le cas où ils croiraient que la Corse ne doit pas être divisée, ils indiqueront le lieux où l'assemblée du département doit se tenir». Telle est la décision prise à Paris le 16 février 1790, entérinée par lettre patente du roi

<sup>12</sup> «Giornale Patriottico», n° IV et «Le Moniteur» du 21 mai 1790.

<sup>13</sup> A. CASANOVA, *Identité Corse, outillages et Révolution Française*, Paris, Edition du CTHS, 1996.

<sup>14</sup> «Giornale Patriottico», n° V.

<sup>15</sup> *Ibidem*.

<sup>16</sup> «Giornale Patriottico», n° VII à XII.

le 4 mars<sup>17</sup>. Je ne vais pas entrer dans les détails des luttes qui s'engagent aussitôt<sup>18</sup>. Pour simplifier disons que s'opposent deux blocs pas forcément homogènes d'ailleurs. D'un côté les partisans d'une bi-départementalisation: Mathieu Buttafoco et Peretti della Rocca ci devant députés de la noblesse et du clergé; mais aussi Jean Baptiste Baccocchi, Ponte, Leca Cristinacce, Mario Peraldi, tous chefs de puissants «partis» et que l'on retrouvera dans l'émigration<sup>19</sup>. De l'autre les frères Bonaparte, les frères Arena, Saliceti, Paoli qui intervient depuis Londres puis Paris. D'un côté ceux qui se crispent sur les particularismes locaux, mais qui aussi, et c'est le cas de Buttafoco, estiment qu'avec deux départements il sera plus facile de faire obstacle au Mouvement. De l'autre les «patriotes» pour lesquels le département unique s'impose car le choix contraire sèmerait «i principi di una eterna discordia e inimicizia, per togliere (alla Corsica) tutta l'importanza delle sue future rappresentanze all'Assemblea Nazionale»<sup>20</sup>. C'est sur le terrain des principes que Buonarroti va intervenir dans le débat<sup>21</sup>.

Certes, notre journaliste ne néglige pas les termes des querelles insulaires: la Corse doit former un seul département parce que la géographie ne s'y oppose pas puisqu'en toute saison aucun point de l'île n'est inaccessible; parce que l'histoire aussi l'exige. Il souligne en effet que «sotto il felice governo di Paoli» l'administration était unique, que ce qui l'a rendue «infelice» avec la Royauté tenait non «alla lontanenza della capitale» mais «alle vessazioni, al lusso, a' vizi, alla parzialità, all'orgoglio degli amministratori». Mais là n'est pas l'essentiel. Car notre Toscan n'ignore rien des questions de fond qui agitent l'Assemblée nationale et en particulier celles autour du rapport entre la surface du territoire, l'importance de la population et le niveau de richesse pour, qu'à travers la réforme, s'organise la cohérence nouvelle<sup>22</sup>. Ce qui permet au directeur du «Giornale» de conclure, après une analyse serrée: pour trois raisons, afin d'atteindre un intégration complète avec la Nation, la Corse ne doit former qu'un seul département.

La première tient à la nécessité de forger le pacte social en sorte que pour garantir la liberté de chacun la loi fasse disparaître les différences et les privilèges qui sapent l'unité et la conscience que tout individu doit avoir d'être «partie prenante de la défense et de la prospérité de tous». Population et territoire permettent précisément de contrecarrer les forces

<sup>17</sup> ADS, 1L 40.

<sup>18</sup> A. ROVERE, *Les enjeux*, cit.

<sup>19</sup> A. ROVERE, *Mathieu Buttafoco*, cit.

<sup>20</sup> «Giornale Patriottico», n° X, lettre à J.J. Levia; voir aussi n° XIV le courrier adressé à Ponte.

<sup>21</sup> «Giornale Patriottico», n° XXI à XXIV.

<sup>22</sup> J.-L. MASSON, *Provinces, Départements, Régions*, Paris, Éditions Lanore, 1989.

de division puisque, et c'est bel et bien le cas de l'île, avec peu d'habitants (150.000), le territoire peut être vaste dans un équilibre assurant l'intérêt général.

La deuxième raison s'impose alors tout naturellement. L'esprit public serait gravement menacé si on devait être amené à choisir, en cas de bi-départementalisation, les administrateurs et les élus sur deux moitiés du corps électoral. Le mérite et le talent céderaient la place au «*spirito di partito*» avec une autre conséquence grave: les députés de l'île à Paris seraient certes plus nombreux, mais plus divisés aussi et la Corse y perdrait en influence et en chance de développement.

Et arrive la troisième raison avec laquelle nous retrouvons le souci des Constituants: le nouveau découpage de la France doit promouvoir l'accroissement des richesses et garantir le bonheur. Or, l'augmentation du nombre des fonctionnaires, si on double les administrations départementales, se fera au détriment de la prospérité puisqu'elle alourdira la fiscalité pesant sur les propriétaires. Le département unique, argumente toujours Buonarroti, permet, tout au contraire, de trouver un bon équilibre entre le respect de la légalité et la défense de la liberté assurés par les agents de la puissance publique dont la mission est de veiller à l'application de la loi, et à la croissance des productions qui, comme le veut le législateur, doit être le remède à l'inégalité. D'autant que la Corse, à l'inverse des autres régions de France, a le privilège d'être une société de petits propriétaires tous égaux ou presque. La bi-départementalisation détruirait ce vers quoi doit tendre l'ensemble de la Nation.

Ne relevons pas tout ce qu'un tel discours doit à l'économie politique des physiocrates, à une certaine vision mythique de la Corse et au rêve rousseauiste d'égalitarisme social. Contentons nous de souligner que le préambule de la *Déclaration des droits* stipule que les institutions doivent avoir comme finalité d'assurer le «bonheur de tous» et que dans son combat sur le contenu de la réforme à appliquer à la Corse, Buonarroti est de plain-pied dans la philosophie des Constituants: fondre l'esprit local et particulier dans un esprit national et public afin d'organiser une parfaite intégration dans la nation; aménager le territoire de manière à bâtir une organisation sociale idéale; promouvoir un mode de représentation égalitaire et rationnel pour favoriser la participation des citoyens à la vie politique<sup>23</sup>. Rien ne manque, pas même la référence à la contre-révolution mise en échec en cet été 1790 par l'arrivée de Pascal Paoli symbole de l'unité triomphante.

<sup>23</sup> *Ivi.*

### 3. *Pascal Paoli: le «héros»*

Lorsque survient la Révolution Paoli est en exil en Angleterre depuis vingt ans. Le décret de l'Assemblée nationale du 30 novembre 1789 stipule que l'île est partie intégrante de la France et qu'elle sera régie par les mêmes lois. Autre disposition: elle permet le retour des *fuorusciti* et en tout premier lieu du vieil héros qui quitte Londres et arrive à Paris début avril. Dans le «Giornale» il est désormais au cœur de l'articulation entre le niveau régional et le niveau national, le lien direct, physique, qui unit dans un même mouvement la Corse et la France en révolution.

Le numéro VI du journal relate dans le détail l'accueil que lui a réservé Paris le 3 avril. Objet «dell'universale venerazione», escorté par La Fayette, le duc de Biron<sup>24</sup>, «e dei più validi sostegni della liberta francese», il est reçu par le roi et surtout, le 22 avril, par l'Assemblée nationale, flanqué de Saliceti et Cesari-Rocca, les deux députés de ce qui fut le Tiers Etat, mais également des envoyés extraordinaires dépêchés par le Comité supérieur qui gouverne l'île en attendant la mise en place du département unique. Au centre de l'événement, le discours prononcé par le Général est publié *in extenso*: «Signori, questo è il giorno il più felice ed il più bello della mia vita; io l'ho passata nel recercare la libertà, e qui ne ravnivo il più nobile spettacolo. Ho lasciata la mia Patria ridotta in servitù, la ritrovo libera. Che mi resta più a desiderare...»<sup>25</sup>. Le numéro XII nous donne à nouveau à voir le spectacle de la réception dont l'homme a été l'objet le 2 juin à la veille de son départ pour la Corse. Elle a été grandiose, le banquet somptueux, les discours ne manquent pas de souligner «i savi principi da esso introdotti nell'antico governo di Corsica». Une nouvelle fois le roi lui fait l'honneur d'une audience le priant de faire régner la concorde «fra li antichi e nuovi francesi». Même la reine a tenu à distinguer «l'antico difensore dei diritti dei corsi».

L'objectif poursuivi par Buonarroti est clair: bien montrer la profonde adhésion de Paoli à la Révolution, bien montrer que pour Paoli «la libertà della Patria non può reggersi che nella perfetta ed intera adesione ai Decreti dell'Assemblea». Cette lettre adressée à Limperani est publiée dans le «Giornale» comme celles à Tommaso Arrighi, au Père Leonardo Grimaldi, à J.J. Levie le maire d'Ajaccio, etc. La pratique est courante et s'apparente à la diffusion des *Lettres à nos commettants* périodiquement rédigées par les députés. Mais la démarche du rédacteur n'en prend que plus de relief:

<sup>24</sup> Le duc de Biron, ami de Paoli, avait été nommé par le roi commandant en chef des troupes régulières dans l'île. Mais député à l'Assemblée il n'a jamais occupé ce poste par incompatibilité de fonction.

<sup>25</sup> «Giornale Patriottico», n° VI.

autant qu'eux, et même bien plus, Paoli est le rivet qui soude la Corse à la France et les fait avancer d'une même respiration.

Raison supplémentaire, pour notre journaliste, de donner une large publicité aux élections des délégations que villes et villages envoient au devant du Général afin de lui faire escorte triomphale sur le chemin du retour<sup>26</sup>. D'autant que ce périple au départ de Paris apparaît comme l'image inversée du pèlerinage accompli par les représentants de la Garde nationale se rendant à la fête de la Fédération<sup>27</sup>. Il dit le lien national: «Lione, Valenza, Tournon, Avignon, Aix, Marsiglia e Tolone hanno gareggiato nella magnificenza delle loro accoglienze»<sup>28</sup>. Il affirme l'homogénéisation d'un territoire «fait d'une seule et même étoffe»<sup>29</sup> dans un voyage qui prend la forme d'une consécration effaçant, au bénéfice de la nation tout entière, «l'ingiusto proceder del ministero francese»<sup>30</sup>.

Faut-il alors s'étonner des qualificatifs dithyrambiques qui viennent en abondance sous la plume de Buonarroti pour dire «nostro Eroe», «nostro ben amato Generale Paoli», «l'Eroe della Corsica», «Nostro Eroe, martire della libertà»... Et on pourrait multiplier les citations renvoyant aux diverses composantes du mythe classique<sup>31</sup> dont le rédacteur n'est certes pas le créateur mais dont il se fait l'actif propagandiste.

Au cœur de cette mythologisation, Pascal Paoli père fondateur des principes de 1789. Dans le numéro VI du «Giornale» on peut lire: «Pasquale il difensore della libertà che ci aveva acquistata, il fondatore di un governo appoggiato a' principi che formano le base della nostra nuova Costituzione, giunse a Parigi fino del di 3 Aprile». L'idée est reprise avec force lorsqu'est relatée la réception du 2 juin à l'Assemblée nationale: les fondements du gouvernement paolien «totalmente combinano con quelli ora adottati per basi della Costituzione francese»<sup>32</sup>. Ici rien de bien original cependant. Déjà, à l'automne 1789, Arena avait tracé les grandes lignes d'un argumentaire<sup>33</sup> repris ensuite par Mirabeau lors de la célèbre séance du 30 novembre 1789<sup>34</sup>, par Saliceti<sup>35</sup> et même par Robespierre le 26 avril 1790 à la

<sup>26</sup> «Giornale Patriottico», n° X et n° XIV.

<sup>27</sup> Voir les analyses pénétrantes de M. Ozouf, *La fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1979.

<sup>28</sup> «Giornale Patriottico», n° XVI.

<sup>29</sup> M. OZOUF, *op. cit.*

<sup>30</sup> «Giornale Patriottico», n° XVI.

<sup>31</sup> Pour une première approche, A. ROVERE, *Pascal Paoli: de l'histoire aux mythes*, in «Panoramique(s)», 53 (2001), pp. 88-98.

<sup>32</sup> «Giornale Patriottico», n° XII.

<sup>33</sup> Archives de l'abbé Franceschini de Muro.

<sup>34</sup> «Le Moniteur», séance du 30 novembre 1789.

<sup>35</sup> C. SALICETI, *Réponse de M. Saliceti, député de Corse, aux libelles et délations de M. Buttafoco*, Paris, Imprimerie Nationale, 1790.

Société des amis de la Constitution<sup>36</sup>.

Remarquons pourtant que Filippo Buonarroti dépasse ce syncrétisme entre l'ancien et le nouveau. D'abord parce que l'idéalisation du passé sert d'argument pour renforcer l'idée d'une totale adhésion de la Corse à la Révolution. Le numéro V du «Giornale» développe une longue tirade à l'adresse de l'Assemblée nationale dans laquelle nous pouvons lire: «Augusti Rappresentanti del Popolo Francese, non era per noi fra' possibili evento più fortunato della vostra unione; noi adoriamo il popolo che spezza le nostre catene; cacciate del vostro aspetto i perfidi insidiatori che si studiano di farci comparire come selvaggi, vendicativi e nemici irreconciliabili del vostro nome. Prima di voi conobbemo ed amammo la libertà; prima di voi abbiamo gustato le attrattive delle virtù sociali; il nostro sangue e i nostri beni si spargeranno, se bisogna, per il sostegno della libertà Francese». Ensuite parce que dans cette harangue le Toscan pose un vrai problème, très peu abordé par les historiens, celui des formes de politisation pouvant, possiblement, raccorder les années 1760 aux comportements de 1789. Ce que Paoli traduit à sa façon dans une lettre à Morelli datée du 1<sup>e</sup> mai 1790 et publiée dans le numéro VIII: «Il nostro paese è il meglio situato, ed il più portato per profittare dei benefizi della nuova Costituzione». En publiant ce courrier Buonarroti relie le présent au glorieux passé, se reconnaît d'autant plus dans les deux qu'avec le retour du vieil héros ils ne font plus qu'un.

#### 4. *L'apothéose du Génie*

Le «Giornale Patriottico» est, à l'heure d'aujourd'hui, la seule source dont nous disposons sur les festivités entourant l'arrivée de Paoli en Corse, le 14 juillet 1790 à Macinaggio, trois jours plus tard à Bastia. Evoqué à la fin du numéro XV, le retour et les célébrations auxquelles il donne lieu occupent l'essentiel des livraisons XVI à XXI. C'est dire la place centrale tenue par le Général durant l'été. La chose est d'autant plus à souligner que Buonarroti n'évoque pratiquement jamais les tensions régnant dans une cité en ébullition depuis mai 1789 et connaissant, périodiquement, de fortes poussées de fièvre<sup>37</sup>. Tout disparaît derrière «le Virtù del Generale» objet d'un véritable culte célébré des jours durant dans des formes et sur des modes qui nous font entrer dans l'univers de «la fête révolutionnaire» si bien ana-

<sup>36</sup> M. ROBESPIERRE, *Oeuvres*, tome VI, Paris, PUF, 1950, p. 333.

<sup>37</sup> A. ROVERE, *Journées révolutionnaires en milieu urbain: l'exemple bastiais (1789-1791)*, in «Etudes Corses», 30-31 (1988), pp. 151-169.



lysée par Mona Ozouf<sup>38</sup>.

Marquons d'abord la spontanéité qui veut dire l'unanimité d'un peuple autour de son grand homme. Inutile de multiplier les citations. Il suffit de se contenter de glaner quelques extraits parmi tant d'autres: «Appena sbarcato in Capo Corso, accorsero sulla spiaggia tutti gli abitanti circonvicini»; vers Bastia «corrono in folla da ogni parte dell'isola per rivederlo e consolarsi con le sue massime gli abitanti di ogni ceto», car «senza influenza del governo, senza verun superiore impulso il popolo si unisce e si abbandona alla più intensa allegria».

Culte du souvenir certes, mais aussi culte d'une période idéalisée comme un âge d'or avec laquelle renoue la collectivité célébrante en ce début d'une ère nouvelle. Le 13 août la fête est grandiose. La mairie comme le siège du Comité supérieur sont illuminés. Sur les murs de la première sont placées les armes de la Corse, de Paoli et du duc de Biron. Sous celles du Héros une inscription: «Fundamenta tibi debemus moenia nobis, Quod dux fundasti, perfice Civis opus». Sous la tête de maure, le bandeau sur le front, on signifie à «nostri antichi tiranni» que «Cum magis incubuit, sublatam despota dixit, Fraeta cadunt Cirni viacula, et ipsa cadit». La devise, «in caratteri luminosi», «la Nation, la Loi, le Roi», surmonte les deux distiques et les réunit dans un jeu de miroir dans lequel hier et aujourd'hui se sont fondus. La mise en scène est complétée par le monument érigé par la garde nationale. Couronné par le nom de Paoli, on peut lire à sa base «la Liberté, la France, la Corse». Toute la symbolique est présente pour dire l'harmonie<sup>39</sup>: les pilastres invitent à regarder vers le ciel; l'autel porte le patronyme vénéré; la joie des participants donne à la cérémonie un air de communion dans une utopie qui prend la dimension de l'éternité.

Bien plus encore. A travers celui que l'Assemblée d'Orezza en septembre intronisera comme «Père de la Patrie», président du département et commandant de la garde nationale, est affirmé le caractère universel des principes pour lesquels il s'est battu et qui triomphent enfin. C'est le sens qu'il faut donner à l'hommage apporté par la communauté toscane résidant à Bastia au «Martire della libertà»<sup>40</sup>, à l'exclusion des aristocrates de ces réjouissances qui consacrent l'écroulement de l'ancien monde, au défilé incessant de tous ceux qui viennent le visiter. C'est le Paoli Rédempteur: «Quelli che non lo sono (Amici della Costituzione) lo divengano gradatamente all'udire i suoi rimproveri»<sup>41</sup>. Pacificateur aussi: à Corte, en l'église des Ob-

<sup>38</sup> M. OZOUF, *op. cit.*

<sup>39</sup> *Ivi.* p. 150 et suivantes.

<sup>40</sup> «Giornale Patriottico», n° XVI.

<sup>41</sup> *Ibid.*

servants, le Te Deum «fu seguito da mille grida: viva la Pace, la Nazione, la Legge, il Re e Paoli»<sup>42</sup>. Nouveau Cincinnatus, une fois installée l'administration départementale, «ha egli prima ricusato ogni pecuniaria ricompensa, ed ora, ben che Presidente del Dipartimento, vive lontano dalle pubbliche cure nelle solitudini di Rostino»<sup>43</sup>.

### 5. *Vivere eguali? La fin du rêve*

«Vivere eguali»? J'emprunte ce titre au beau livre dans lequel Manuela Albertone fait dialoguer Alessandro Galante Garrone et Franco Venturi à propos de l'épisode corse dans la riche vie de Buonarroti<sup>44</sup>. Bien entendu il convient de replacer leurs écrits dans leur contexte: les deux historiens sont engagés dans la lutte contre le régime mussolinien. Sans nier l'influence de Rousseau, Garrone pensait que le choix fait par le futur compagnon de Babeuf de se rendre dans l'île s'explique d'abord et avant tout par la proximité de celle-ci avec la Toscane, proximité pouvant permettre une rapide propagation de l'incendie révolutionnaire dans le Grand Duché. Pour Venturi, à l'inverse, notre Toscan pensait retrouver les idéaux de liberté et d'égalité que Pascal Paoli avait portés haut durant son Généralat et qui, avec la Révolution Française, allaient enfin pouvoir se réaliser. Effectivement tout ce qui vient d'être développé conforte cette thèse d'autant que les écrits que nous avons cités montrent une véritable identification de leur auteur aux populations insulaires et à leurs espoirs. Sauf que celui qui allait devenir un des plus importants historiens de cette période<sup>45</sup> partage alors cette vision mythique. Sans doute pour arracher Paoli à l'historiographie fasciste qui le campait en «Duce corso» exerçant dans un cadre autarcique «una disciplinata dittatura» et dont la seule erreur avait été d'avoir instauré la démocratie<sup>46</sup>. Reste que, par delà le débat, toujours ouvert, sur la nature de l'expérience commencée en 1755 et se terminant en 1769, il y a un abîme entre le «Giornale» et la *Conjuration de Corse* de 1793<sup>47</sup>. Comment Buonarroti est-il passé du Paoli «Héros» au Paoli «Traître» et «Dictateur» habillé de

<sup>42</sup> «Giornale Patriottico», n° XVIII.

<sup>43</sup> «Giornale Patriottico», n° XXIX.

<sup>44</sup> A. GARRONE, F. VENTURI, *Vivere eguali. Dialoghi inediti intorno a Filippo Buonarroti*, a cura di M. Albertone, Reggio Emilia, Diabasis, 2009.

<sup>45</sup> F. VENTURI, *Patria e Libertà: la rivoluzione di Corsica*, in *Settecento Riformatore*, vol.V\*, Torino, Einaudi, 1987, pp. 3-220.

<sup>46</sup> E. ROTA, *Pasquale Paoli*, Torino, Unione Tipografico-Editrice Torinese, 1941.

<sup>47</sup> P. BUONARROTI, *La Conjuration de Corse*, Edition établie et présentée par Jean Crozier, Bastia, Edition Centofanti, 1997.

toutes les noirceurs? Dans la réponse il convient certainement de donner sa part à l'espérance déçue, au sentiment de s'être trompé, d'avoir été trompé: «l'illusion perdue» peut expliquer la violence de certains propos. L'essentiel cependant est à chercher dans le cours de la Révolution, de ses enjeux, qui déchirent le voile sur les réalités sociales insulaires mais aussi sur les individus confrontés aux questions centrales posées par la radicalisation des événements.

## 6. *Dures réalités sociales*

«Qui, dove la superstizione italiana dovrebbe essere, per la sua vicinanza all'imporio dell'ipocrisia, più forte che in qualunque altra parte di Francia, è già, quasi totalmente dissipata l'impressione de' maneggi degli aristocratici: fra circa 380 curati, e vicecurati più di 280 hanno già prestato il giuramento civico senza nessuna condizione, o aggiunta, e fra sette, o otto giorni si deve procedere in questa città all'elezione del nuovo vescovo». Cette lettre à son ami l'abbé Piombi datée du 27 mars 1791<sup>48</sup> respire encore l'optimisme d'un homme qui semble vivre, alors qu'il est journaliste, en état d'apesanteur dans une ville traversée par une crise profonde et de multiples conflits<sup>49</sup>. Le réveil sera brutal. Les événements sont connus et nul besoin de les détailler. L'élection de l'évêque constitutionnel donne lieu les trois premiers jours de juin, à l'occasion des fêtes des Rogations, à une série d'émeutes qui ont failli coûter la vie au «gazetiere» impie, finalement, grâce à l'intervention des frères Galeazzini, embarqué de force sur une felouque pour sa Toscane natale<sup>50</sup>.

En Corse comme dans toute la France la question religieuse, avec la Constitution civile du clergé et le serment exigé des prêtres, constitue un point de renversement du cours de la Révolution car largement utilisée par une contre-révolution essayant d'investir le terrain du sacré pour une nouvelle offensive après son échec au printemps 1790<sup>51</sup>. Car le Corse veut son curé, un curé qui lui assure la continuité de la religion de ses ancêtres avec ses rites traditionnels, un curé médiateur avec l'Au Delà. Or ils sont plus d'un millier, sans compter un nombre équivalent de moines répartis dans

<sup>48</sup> E. MICHEL, *op. cit.*, p. 514.

<sup>49</sup> A. ROVERE, *Journées révolutionnaires*, cit.

<sup>50</sup> *Ivi*; un dossier complet M.A. CAGNANI, *Documents sur les troubles de Bastia*, in «Bulletin de la Société des Sciences historique et naturelles de la Corse», 158 (1894).

<sup>51</sup> A. ROVERE, *La contre-révolution en Corse (1789-1796)*, in L. CARTA, G. MURGIA (a cura di), *Francia e Italia negli anni della Rivoluzione*, Roma-Bari, Laterza, 1995, pp. 97-127.

soixante six couvents, la plupart appartenant aux ordres mendiants, vénérés par une population avec laquelle ils vivent en osmose. Ajoutons que ce clergé est ultramontain et plus que rétif au gallicanisme auquel on a voulu l'assujettir après la conquête française. Ajoutons aussi le rôle des ecclésiastiques qui pour des raisons diverses se trouvent en Italie et qui inondent parents et amis de lettres appelant à la résistance. A titre d'exemple ce courrier du prêtre Antonio Maria Poggi à un membre de la famille Bacciocchi: «E voi così ciechi, così indolenti, così pronti a darvi in braccio al Diavolo? Come mai i Corsi son venuti tanti scelerati? Hanno combattuto un tempo e sparso tanto sangue per la libertà e per li beni terreni, ed adesso sono divenuti insensibili per combattere a pro della religione nella quale sono nati?»<sup>52</sup>. Une recherche en cours donne des résultats bien loin de ceux généralement admis: pour la seule Haute Corse sur un peu plus de 500 cas comptabilisés le nombre des réfractaires est de 30% fin 1791! Sans compter les faux serments, et les rétractations qui deviennent semblait-il massive l'année suivante<sup>53</sup>. D'autant que les populations sont en révolte. Quelques exemples: le 28 juin 1791 les paroissiens d'Albitreccia interdisent à leur curé jureur de célébrer la messe et il doit quitter le village<sup>54</sup>; en juillet 1792 des voies de fait sont commises contre l'abbé constitutionnel Luciani de Rogliano et en août «i di lui parocchiani continuano a molestarlo»<sup>55</sup>. Lorsque l'administration veut fermer le couvent de Vico les paysans prennent les armes et le curé Ferrandi, quelques mois plus tard reflète le sentiment général en écrivant: «Non puoi credere quanto mi opprime il cuore pensando alla soppressione seguita costì di tutti li conventi. Non so come potrà finire questa graziosa istoria»<sup>56</sup>. Dans cette mobilisation les moines apparaissent comme des fers de lance: il est significatif de voir que les endroits les plus rétifs sont ceux où la densité des couvents est la plus forte, le Cap Corse, le vicolais et les villes. Buonarroti une fois retourné dans l'île a perçu le climat nouveau: «Oggi i fratti tutti erano in giro per la Città e facevano in ogni bottega una conventicola; se domani lasciano i conventi dirò che cercavano alloggio, se poi rimangono bisogna credere che tentino insurrezioni»<sup>57</sup>. C'est à Ajaccio que se produira, un an après Bastia, la plus forte secousse lors des festivités pascales en avril 1792, la volonté de fermeture de la maison des capucins servant d'étincelle à une angoisse

<sup>52</sup> ADS, 1L 92.

<sup>53</sup> La recherche en cours permet à ce stade de relativiser les conclusions de F.J. CASTA, *Le clergé corse et le serment constitutionnel*, in «Corse Historique», 33 (1969), qui donne 10 % de réfractaires.

<sup>54</sup> ADS, 1L 92.

<sup>55</sup> Bibliothèque municipale de Bastia, Ms 18.

<sup>56</sup> ADS, 1J 44.

<sup>57</sup> E. MICHEL, *op. cit.*, p. 522.

des fidèles craignant de devoir se confesser «ai giurati che credeano sospesi o scomunicati»<sup>58</sup>. Notre ancien journaliste, mais toujours activiste, finit de prendre conscience d'une des fortes réalités de l'île, le poids des traditions religieuses qui structurent les comportements: «Mille moines mendiants et autant de prêtres dévastaient la Corse: ils en sont encore les fléaux. Il n'y a pas de département où cette race funeste ait autant trompé la nation par des serments faux, tronqués et défigurés par des restrictions mentales»<sup>59</sup>.

Les événements d'Ajaccio sont d'autant plus significatifs qu'ils s'inscrivent dans une problématique bien plus large que la question religieuse. Les luttes de pouvoir en sont une des composantes. Le jeune Napoléon Bonaparte en est un des protagonistes dans sa volonté de prendre le commandement de la garde nationale. Mais en toile de fond aussi et surtout la question agraire. Elle court comme un fil rouge depuis des décennies comme facteur structurant de l'histoire insulaire; la Révolution l'a faite rebondir avec un contenu nouveau par rapport aux périodes précédentes. Car dans l'île, comme dans toute la France, deux logiques vont dès lors s'affronter. Celle des notables ruraux, voire d'une bourgeoisie en grande partie urbaine pour qui la suppression de l'Ancien Régime devait ouvrir la voie à l'appropriation des terres et à la constitution de grandes propriétés. Le rapport Barrère peut être considéré comme l'expression de ces aspirations<sup>60</sup>. En contre-point nous trouvons la petite paysannerie envisageant, au contraire, un renforcement des unités familiales par partage, selon des modes divers, des grands domaines concédés par la monarchie ou des biens du clergé. Ajoutons que cet affrontement va aussi avoir lieu, avec des formes multiples selon les régions et les types d'activité, à propos de la jouissance des biens communaux<sup>61</sup>. Bien entendu ces petits ruraux sont persuadés d'agir en conformité avec la volonté de l'Assemblée nationale, alors que, inversement, les notables dénoncent le fait que «i pastori vantano la libertà mal interpretata e pretendono che ogni bene sia comune»<sup>62</sup>. Lors des «Pâques sanglantes» d'Ajaccio les bergers de l'intérieur désireux de retrouver leurs pacages ont été des acteurs aussi importants que les femmes soutenant les moines ou Bonaparte ou ses ambitions. Ce qui a fait écrire à un notable de la ville,

<sup>58</sup> A. ROSSI, *Osservazioni storiche sopra la Corsica*, Livre XIV, in «Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de la Corse», 193-198 (1897); F. CHAILLEY-POMPEI, *Les troubles de Pâques 1792*, in *Problèmes d'histoire de la Corse*, cit.

<sup>59</sup> F. BUONARROTI, *Tableau du Département de Corse*, in *La Conjuration*, cit., p. 93.

<sup>60</sup> M. BARRÈRE, *Rapport sur les domaines nationaux de l'isle de Corse fait au nom du comité des domaines*, Ajaccio, Stamperia di à Muvra, 1938.

<sup>61</sup> A. CASANOVA, *Identité Corse, outillage*, cit.

<sup>62</sup> ADS, IL 61.

au bas d'un rapport relatant les faits, «30 avril 1792, an 4 de l'anarchie»<sup>63</sup>. Au fil des mois cette année est devenue d'autant plus explosive qu'à tous les facteurs évoqués à gros traits s'ajoutent la volonté de l'administration départementale de faire rentrer les impôts, y compris les arriérés<sup>64</sup>. Une fois encore Buonarroti met le doigt sur la question de fond, sa place dans la gestion de la vente des biens nationaux lui ayant sans doute permis de mesurer la distance entre la politique de la Constituante puis de la Législative et les aspirations des paysans: «Un grand nombre de communes, auxquelles des possessions immenses ont été ravies par le despotisme, pour favoriser ses satellites attendent avec impatience cette loi bienfaisante (la restitution des terres). Citoyens, croyez nous, cette loi en réunissant une infinité d'intérêts particuliers, fera définitivement la révolution des sans culottes de Corse, et détruira le pouvoir des chefs qui les dominent»<sup>65</sup>. L'homme, devenu jacobin, avait en point de mire son idole de jadis, Paoli, refusant le Mouvement et lui faisant obstacle.

### 7. *Que la tête de Paoli soit mise à prix*

Telle est la première demande formulée par Buonarroti dans sa *Pétition présentée à la Convention nationale le 21 brumaire de l'an 2<sup>e</sup> de la République française*<sup>66</sup>. Nous sommes le 11 novembre 1793, la rupture entre Corte et Paris est largement consommée depuis le mois de mai. Au même moment sort des presses à Paris *La Conjuration de Corse*, réquisitoire d'une grande violence contre Paoli, son mode de gouvernement aujourd'hui et jadis car «la liberté n'habita jamais la Corse» et «rentré en Corse par la crédulité de l'assemblée constituante, par l'inexpérience de quelques jeunes patriotes et par l'aristocratie d'un député noble son ennemi personnel (ci devant comte Buttafoco), qui à force d'en dire du mal, fit croire qu'il fût véritablement l'ami de la liberté, il a suivi le même système de domination». De quand date la rupture entre les deux hommes? Manifestement notre accusateur public brouille les pistes. En notes du passage que je viens de citer il écrit: «je fus aussi trompé sur son compte; l'amitié des patriotes, la haine des ennemis du peuple, m'en firent faire quelquefois l'éloge: peu de temps après son retour en Corse, le masque tomba; Paoli parut en roi, et je le reconnus publique-

<sup>63</sup> F. CHAILLEY-POMPEI, *Les troubles de Pâques 1792*, cit.

<sup>64</sup> Archives Départementales de la Haute Corse, Série 2L Correspondance des districts.

<sup>65</sup> F. BUONARROTI, *Pétition présentée à la Convention nationale le 21 brumaire an II*, in *La Conjuration*, cit. p. 118.

<sup>66</sup> *Ivi*, p. 117.

ment pour un ennemi de l'égalité, et du peuple»<sup>67</sup>. Difficile de croire à ce «peu de temps après»: le 15 mars 1791 il écrivait à l'abbé Piombi: «Paoli vive ritirato de' pubblici affari, e mostra così di non volere che la libertà della Patria: co' suoi consigli, e colla sua antica influenza ha resi, e rende gran servizi alla Corsica». Quelques jours plus tard au même correspondant il répétait: «in somma tutto annunzia la rigenerazione del paese e il buon Generale Paoli gode tranquillamente della gloria che si è con tanta ragione meritata»<sup>68</sup>. L'illusion est toujours présente, y compris sur Cincinnatus...

Il est sans doute inutile de chercher le moment précis où les destins ont divergé; essayons plutôt d'être attentifs aux processus en cours. Et d'abord au fait que Buonarroti, tout à sa passion, n'a pas été assez attentif au contenu des lettres qu'il publiait. Celle que l'on trouve dans le numéro V du «Giornale», datée de Paris le 10 avril et adressée à Tommaso Arrighi est ambiguë. Paoli décrit les honneurs dont il est entouré, prêche la concorde, mais pour souligner que «i buoni patrioti devono dare l'esempio della moderazione, ed io posso assicurarvi che non avranno da pentirsi, se vorranno uniformarsi al mio consiglio. L'Assemblea ed il Governo sono ben informati di ogni cosa, ma io vorrei che non vi fosse bisogno di qualche loro provvedimento per indurre l'unione». Est-ce trop forcer l'interprétation que de dire que l'on voit se dessiner la stature de l'homme providentiel désirant mettre Paris hors d'un jeu qui ne doit être que corso-corse? La réponse peut se trouver dans la longue missive destinée à Matteo Limperani, datée du 1<sup>e</sup> mai et publiée dans le numéro VII. Paoli prône l'adhésion aux décrets de l'Assemblée nationale car, ajoute-t-il, «ci sarà quindi aperta strada più larga ad altre più interessanti concessioni». La phrase fait écho à ce qu'il écrivait à son fidèle ami Andrei le 29 janvier alors qu'il était encore à Londres: «Siamo più sicuri della nostra libertà in connessione con tante altre provincie; ed il panno è più largo»<sup>69</sup>.

L'ambiguïté des formulations a de toute évidence échappé à Buonarroti. Elles disent que Paoli s'est trompé sur la nature de la constitution qui était en élaboration: il a cru que la décentralisation administrative allait donner aux départements le pouvoir de légiférer, d'organiser peut être aussi une forme de fédéralisme à l'américaine préconisé par tout un courant du républicanisme nobiliaire<sup>70</sup>. Autre interprétation possible mais qui peut se croi-

<sup>67</sup> P. Buonarroti au Peuple Français sur la contre-révolution de l'île de Corse, in *La Conjuration*, cit., p. 53.

<sup>68</sup> E. MICHEL, *op. cit.*, p. 512.

<sup>69</sup> N. TOMMASEO, *Lettere di Pasquale Paoli*, in «Archivio Storico Italiano», I s., IX (1846), p. 325.

<sup>70</sup> Sur cette problématique renvoyant à tout un courant de la pensée aristocratique au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir R. BARNY, *L'éclatement révolutionnaire du Rousseauiisme*, Paris, Les Belles Lettres, 1988; J.-J. TATIN-GOURIER, *Le Contrat social en question*, Lille, Presses Universitaires, 1989.

ser avec les précédentes, Paoli avait-il en tête une forme de protectorat dans lequel «les lois générales du Royaume seront plus adaptées aux anciennes coutumes et aux anciennes formes d'administration du pays»<sup>71</sup>? L'hypothèse n'est pas à exclure lorsqu'on analyse ses arguments pour le département unique: dans la Corse unifiée la question de «l'impiego» deviendra centrale, il sera abondant, soumis à l'élection et non plus à la discrétion des autorités militaires. Sa pratique du pouvoir atteste de ce souci constant de tout contrôler. Car Buonarroti se berce d'illusion lorsqu'il campe le Vieux chef dans son Rostino natal en statue du Commandeur veillant uniquement au respect des principes: rien ne doit échapper à ses volontés, toujours il raisonne en termes de «partito», de réseaux, de clientèle<sup>72</sup>. Et logiquement, celui qu'une certaine littérature célèbre comme l'inventeur de la démocratie pourfend le caractère secret des scrutins: «Li voti secreti sono il veleno dell'elezioni popolari. Il popolo quando dà pubblicamente il suo suffragio, non si scosta mai della pubblica opinione che è sempre la migliore; quando dà il suo voto secreto, e consulta la sua propria passione, serve l'amico, o chi più paga, col zelo di buon Patriotto»<sup>73</sup>. Ce qu'il regrette ici ce n'est pas tant que la confidentialité du vote permette au «spirito di partito» de se déployer, mais, plus prosaïquement, qu'elle puisse faire obstacle à ses propres brigues et interventions. Et en toutes occasions il pèse de tout son poids. En septembre 1791, lors de la désignation des députés à la Législative, la bataille est rude pour tenter d'écarter Arena et imposer son neveu Leonetti car «non dispiacerà all'Assemblea d'avere per legislatore uno della mia famiglia»<sup>74</sup>. Certes, en septembre de l'année suivante, à l'occasion des élections pour la Convention, son influence s'est amoindrie et il est en échec, mais en décembre il va imposer les siens à la tête de l'administration départementale, et en particulier Pozzo di Borgo. Lisons l'heureux élu: «Lorsqu'il m'annonça qu'il me destinait à la charge de procureur général, car les élections étaient dans sa main, je lui présentais qu'ayant constamment voté avec les modérés durant mes fonctions à l'Assemblée, et les jacobins étant devenus les tyrans de la France, ma nomination aurait rencontré leur désapprobation et provoqué ma ruine»<sup>75</sup>.

<sup>71</sup> Lettre de Paoli à Antoine Gentili, 22 décembre 1789, in «Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse», 490-495 (1930). On peut aussi y lire «Si la France veut que la Corse soit apaisée, qu'elle remette en place le premier système».

<sup>72</sup> A. ROVERE, *Paoli, la Corse et la Révolution Française*, in *Bicentenaire de la mort de Pascal Paoli*, Conseil Général de la Haute Corse, Imprimerie Sammarcelli, 2010, pp. 73-93.

<sup>73</sup> N. TOMMASEO, *op.cit.*, pp. 341-342 (lettre de Paoli à Andrei du 10 novembre 1791).

<sup>74</sup> A. ROSSI, *Osservazioni storiche*, cit. p. 242.

<sup>75</sup> Cité par D. CARRINGTON, *Les Pozzo di Borgo et les Bonaparte*, in *Problèmes d'histoire de la Corse*, cit., p. 125.



Ce long détour par les pratiques du pouvoir nous permet d'autant plus de revenir à Buonarroti que Pozzo di Borgo a mis le doigt sur l'essentiel: la fracture politique qui fin 1792 est définitivement consommée. Car Paoli est un homme du passé. S'il s'est retrouvé dans les principes de 1789 c'est aussi parce qu'il appartient au monde des élites issues du premier XVIII<sup>e</sup> siècle, aspirant certes à des réformes, mais soucieuses de garantir leur hégémonie en opérant les changements «par le haut». Tout naturellement il va se trouver en opposition avec la génération montante voyant s'ouvrir les portes d'un avenir bloqué par la condescendance du vieux chef qui les traitait avec un mépris non dissimulé: «Il nostro patriottismo di sessanta cinque anni non è soggetto alla censura di schiavi emancipati da soli tre anni»<sup>76</sup> écrit-il en avril 1793 à propos de ces «giovinetti...(che) hanno il potere di Soldani, e l'infallibilità del Papa. Vogliono aver l'onore di seminare la discordia ne' distretti. Saliceti non è ancora ritornato, e questo è il diavolo»<sup>77</sup>. Il n'est pas seul dans la cohorte des «démons»: les frères Bonaparte, Galeazzini, les frères Arena et Buonarroti sont dans le sillage de celui qui vient d'être dénoncé de manière explicite comme chef de file de ceux qui se reconnaissent dans le cours pris par la Révolution alors que «l'Assemblea Nazionale pare anche a me in delirio» fulmine le «Babbu» avant d'ajouter «il Club dei Giacobini sarà la rovina nostra»<sup>78</sup>.

La rupture s'est dessinée en septembre 1791 au moment de l'élection des députés à la Législative lorsque, nous l'avons signalé, Paoli a tenté de faire échec à la candidature d'Arena. Depuis le fossé n'a cessé de se creuser nourri par toute une série de rapports fustigeant l'anarchie administrative, la gabegie financière dont le Général est rendu d'autant plus responsable qu'il met plus que de la tiédeur à épouser le mouvement<sup>79</sup>. Il n'y a pas lieu de faire ici l'historique des événements qui amèneront à la sécession<sup>80</sup>; contentons nous de pointer deux aspects. La politique religieuse d'abord. Paoli a adhéré à la Constitution civile du clergé mais a toujours préconisé la modération, le compromis dans son application à l'inverse du Procureur général syndic Arena. Les troubles contre-révolutionnaires de juin 1791 à Bastia lui font prendre ses distances avec une administration départemen-

<sup>76</sup> Lettre de Paoli ad Orazio Quenza le 2 avril 1793, in PERELLI, *Lettres de Pascal Paoli*, in «Bulletin de la Société des Sciences historique et naturelles de la Corse», 165-166 (1894), p. 139.

<sup>77</sup> *Ivi*, p. 77, lettre de Paoli à Cesari le 9 mars 1792.

<sup>78</sup> *Ivi*, p. 92, lettre de Paoli à Cesari, le 27 mars 1792.

<sup>79</sup> Le rapport du commissaire Monestier sur l'état de l'administration départementale et connu en avril 1792 est un véritable acte d'accusation, relayé par Arena député. La lecture du «Moniteur» montre qu'à partir de ce printemps un doute s'installe à Paris sur la conduite de Paoli.

<sup>80</sup> F. POMPONI, *Pascal Paoli ou l'image du traître dans le discours jacobin (1790-1793)*, in «Etudes Corse», 67 (2008), pp. 32-71.

tale jugée trop brutale, d'où le barrage tenté en septembre contre celui qui est régulièrement qualifié «d'insolente». Le traumatisme provoqué par le serment et le rejet massif par les populations des prêtres jureurs s'est articulé avec les mécontentements sociaux de tous ordres que j'ai signalés et en particulier avec la question agraire: en juin 1791 le vieux chef s'est montré intransigeant à l'égard des «foules contre-révolutionnaires»<sup>81</sup> bastiaises, profitant au passage de l'occasion pour châtier la ville haïe, mais aussi pour régler quelques comptes en suspend, contre les frères Galeazzini notamment. L'attitude est bien différente l'année suivante lors des «Pâques sanglantes» d'Ajaccio: l'irruption paysanne lui est insupportable et lui fait minorer la portée des événements: «li affari di Ajaccio sono accomodati. Non si deve creder rea di ribellione tutta la città. Pochi anzi sono stati quelli che hanno mosso qualche parte del popolaccio»<sup>82</sup>. Derechef, contre les «paesani», il se plaçait du côté des «cittadini», fustigeant une fois de plus «le brighe degli occulti sediziosi»<sup>83</sup>.

Qu'au printemps 1793 le Général ait capitalisé à son profit contre la Convention toutes les frustrations populaires tient à la charge symbolique dont il était investi et que les «Giovinetti» avaient contribué à porter haut. Sans même attendre la faillite de l'expédition de Sardaigne à laquelle Buonarroti a participé tout messianisme déployé, les attaques ont commencé à fuser à Paris comme dans les clubs et les sociétés populaires du Midi, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir mais qu'il convient de resituer dans un contexte global<sup>84</sup>. Soulignons cependant que notre Toscan revendique sa part dans la dénonciation de celui qu'il qualifie désormais de «Roi de Corse»: «J'ai lutté contre la tyrannie de Paoli et des administrateurs rebelles de Corse; je les ai dénoncés hautement aux sociétés de Toulon, de Marseille et aux jacobins de Paris; je les ai démasqués aux yeux des bons patriotes»<sup>85</sup>. Et en juin 1793 il communique au Comité de salut public *Les grandes trahisons de Pascal Paoli* dans lesquelles il énonce 40 raisons de le condamner et six autres supplémentaires lorsqu'il apprend la tenue de la consulte du 27 mai entérinant la sécession<sup>86</sup>.

<sup>81</sup> J'emprunte ici à A.M. Rao le titre du volume qu'elle a dirigé sur *Folle controrivoluzionarie*, Roma, Carocci, 1999.

<sup>82</sup> N. TOMMASEO, *op.cit.*, pp. 362-365 (lettre de Paoli à l'abbé Boerio le 21 avril 1792).

<sup>83</sup> Lettre de Paoli à Cesari le 9 avril 1792, in PERELLI, *op. cit.*, p. 109.

<sup>84</sup> F. POMPONI, *Pascal Paoli ou l'image*, cit.

<sup>85</sup> F. BUONARROTI, *La Conjuration*, cit., p. 65.

<sup>86</sup> *Ivi*, pp. 67-73.

## 8. Deux départements pour sauver la Révolution

Il faut souligner arrivés à cette étape de la vie de Buonarroti qu'il est à Paris depuis quelques semaines pour défendre sa demande de naturalisation. Le couple qu'il forme alors avec Barrère est fondamental. Lorsque le 1<sup>e</sup> juillet celui-ci fait voter par la Convention la partition de la Corse en deux départements, l'argumentation lui est fournie par celui-là dans une antithèse absolue par rapport à l'analyse développée en 1790<sup>87</sup>.

Les considérants mettent en avant le naturalisme jadis rejeté: la division s'impose parce que des «montagnes escarpées et souvent inaccessibles partagent la Corse en deux parties» et parce que «le centre de l'île où est actuellement établi le chef lieu du département est à une distance très incommode de plusieurs points de la côte». Quel retournement par rapport à ce qu'il écrivait dans les colonnes du «Giornale» où la géographie était niée afin de privilégier la culture de «l'esprit public» opposé au localisme! D'autant que maintenant c'est précisément par la nécessaire prise en compte de «l'esprit local» que le jacobin entend justifier la réforme puisque «les habitants de la partie méridionale ont, au commencement de la Révolution, demandé la division, et que dans les diverses assemblées électorales, ils se sont réservés le droit de la réclamer».

Contradiction avec le «discours bleu» tel que théorisé par Barrère le 12 pluviôse an II faisant des particularismes l'ennemi absolu de l'égalité?<sup>88</sup> Aucunement, car pour Buonarroti l'essentiel se situe à un tout autre niveau et est politique: «Ce projet a pour but 1) de détruire l'autorité monstrueuse de Paoli; 2) de hâter le progrès de l'esprit public dans l'île». Partager l'administration c'est en effet ôter au «despote» une grande partie de son pouvoir car il lui sera plus difficile de manoeuvrer deux assemblées électorales et, par ailleurs, «la division flattera les habitants de la partie méridionale» peu encline de ce fait, et par pesanteur historique, à marcher à l'unisson avec le Nord. Désunir donc pour triompher. Et l'homme érige la devise en principe, non seulement pour la Corse mais, en ces heures sombres, pour la France entière: «la faiblesse administrative de chaque partie de la République est le garant de son unité: ainsi la division lui est toujours favorable».

Comment alors «l'esprit public» peut-il trouver sa place dans cette réforme qui se nourrit d'une expérience de trois années dans une île où «le spirito di partito» lui sert maintenant de grille de lecture pour interpréter le déroulement des événements et d'argument pour sauver la Révolution?

<sup>87</sup> *Ivi*, pp. 97-104, *Projet de division du département de Corse en deux départements*.

<sup>88</sup> Archives Parlementaires, T. LXXXIII.

La réponse est donnée: de deux manières, imposées par l'éloignement de la Corse. Partout en France, là où des révoltes éclatent, on peut les mâter en y envoyant des forces levées dans les départements voisins; «en Corse ce moyen est nul et il convient de le créer en multipliant les corps administratifs». Le recours à la répression n'est cependant pas le seul instrument à envisager, la valeur de l'exemple n'est pas oubliée est c'est le deuxième volet: partout en France les injustices qui peuvent être commises sont susceptibles d'être «retenues» par la comparaison que les citoyens sont amenés à faire avec les autres départements; «cet avantage qui manque à la Corse, sera un bienfait jusqu'ici inconnu, que la division de deux départements lui procurera». Dans l'économie du texte pourtant cet argument apparaît largement secondaire par rapport à l'axe central: combattre la contre-révolution dont Paoli est devenu le prophète. Secondaire aussi au regard d'un autre levier, l'emploi, «l'impiego», que nous avons déjà rencontré, que Paoli, avec le département unique, considérait comme un instrument de pouvoir, dont Buonarroti maintenant veut faire un outil au service de la Révolution quelque soit cette fois le prix à payer pour le budget de la Nation: «la division des établissements publics me paraît très propre à concilier les intérêts des divers endroits de l'île, et à faire un grand nombre de contents».

«L'istruzione de' contemporanei, e de' posteri deve essere il solo oggetto di uno scrittore. Colui che si accinge a narrare le rivoluzioni morali o del genere umano o di una Nazione non può giustificare la sua intrapresa senza fare sentire a' primi li errori in cui cadono, e trasmettere a' secondi de' funesti esempi per preservarli dal male, o la scuola della virtù per mostrare loro la strada della felicità». C'est par cette phrase que Buonarroti ouvre le *Discorso preliminare* au premier numéro du «Giornale Patriottico di Corsica»<sup>89</sup>. Nous sommes en 1790, à un moment où l'optimisme révolutionnaire continue à prévaloir; le «Giornale» s'enracine dans cette mystique de l'attachement de l'individu à l'ordre institué grâce à la valeur de l'exemple à contenu pédagogique. A partir de 1792 une problématique nouvelle se fait jour pour aboutir au renversement de 1793: devant les périls, les révolutionnaires découvrent la précarité du pacte social dont la refondation doit être prise en charge par les autorités. Et «l'esprit public» devient le produit d'un combat, non seulement parce que le gouvernement se doit de renforcer l'autorité de la loi et de stipuler les devoirs de chacun, mais aussi d'exclure,

<sup>89</sup> A. SAITTA, *Il discorso preliminare al «Giornale patriottico di Corsica» di Filippo Buonarroti*, in «Critica Storica», IV (1966), pp. 589-609.

voire de supprimer les «a-sociaux»<sup>90</sup>. Buonarroti est à la croisée de cette rupture aux multiples possibles: il n'est pas Volney qui dans son *Précis sur l'état de la Corse* est sans concessions certes, sans que pour autant ses dénonciations soient un appel à la guerre; il veut encore faire confiance «aux dispositions du peuple» et il met dans la bouche des insulaires ces propos: «La Corse est malheureuse parce qu'elle est faible; Français, servez-nous d'appui; instruisez-nous; car nous sentons que l'instruction nous manque et nous la désirons»<sup>91</sup>. Comme un Lanthenas<sup>92</sup> l'Idéologue confère à l'instruction «une puissance révolutionnaire» pour forger de «bons citoyens». Buonarroti, avec d'autres, a fait un choix différent: donner à la Nation de «bons républicains» ce qui dans le contexte dramatique de «La Patrie en Danger» implique la mise à l'écart, voire l'élimination des ennemis: «Que la tête de Paoli tombe; que les prêtres et les moines récalcitrants aillent en Afrique; que les chefs s'humilient ou disparaissent; qu'on instruise, et vivifient les sans-culottes».

<sup>90</sup> X. MARTIN, *Révolution Française et socialisation de l'individu*, et E. GUIBERT-SLEDZIEWSKI, *De la vertu à l'ordre moral*, in *La Révolution Française et l'homme moderne*, Paris, Editions Messidor, 1989

<sup>91</sup> VOLNEY, *Précis de l'état actuel de la Corse*, in «Le Moniteur» du 20 mars 1793.

<sup>92</sup> M. DORIGNY, F-X. Lanthenas et la formation du citoyen: les paradoxes du libéralisme girondin, in *La Révolution Française et l'homme moderne*, cit.

